

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 29 mai 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Résultat du vote : 20 POUR / 2 BLANCS

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDO

Procurations : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE
Mme Pauline SEIHLAN a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS
Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à M. Ronan COCHET—DESCHER

Excusé : - Absent : M. Pierrick THOMAS

M. Alain MALMON a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 2 : Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales

M. le Maire rappelle qu'en application des dispositions du code électoral et à l'arrêté préfectoral relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales 2026, le conseil municipal doit élire les délégués et suppléants selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le nombre de sièges à pourvoir est fixé à :

- 7 délégués ;
- 4 suppléants.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions légales.

Il est ensuite procédé à l'élection des délégués et suppléants au scrutin secret majoritaire.

La liste suivante a été déposée :

Liste candidate

Liste A :

« Unis pour Lafrançaise »

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin AR Prefecture

082-218200871-20260605-DELIBE2-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 09/06/2026

Nombre de conseillers présents et représentés : 22

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 20

Ont obtenu :

- Liste A : Unis pour Lafrançaise : 20 voix

Après application de la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont proclamés élus :

Délégués

- M. DELBREIL Thierry
- Mme PARRIEL Sonia
- M. ANGLAS Jean-Pierre
- Mme PATERNE Véronique
- M. COCHET-DESCHER Ronan
- Mme VERDOUX Colette
- M. MALMON Alain

Suppléants

- Mme LE BERGER Camille
- M. SEGONNE Franck
- Mme DELCASSE Brigitte
- M. VALETTE Jean-Pierre

Le procès-verbal a été dressé et signé par les membres du bureau.

Ainsi fait et délibéré le 5 avril 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Le Secrétaire de Séance

Alain MALMON

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)